

Portant réglementation du stationnement pendant la durée de travaux sur le domaine public

Le Maire de Binic- Etables-sur-Mer,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2542-2,

VU l'article R 411-21-1 du code de la route,

VU l'article R 610-5 du code pénal,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de travaux de forage géothermique effectués par l'entreprise ALM FORAGE, 17 Rue Wilson les 18 et 19 mai 2026, il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité, faciliter la circulation et prévenir les accidents ;

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et la circulation des véhicules et cycles ainsi que la circulation des piétons seront interdits au droit de travaux de forage géothermique, effectués par l'entreprise ALM FORAGE domiciliée 5 Rue Eiffel – 22440 TREMUSON.

Article 2 : En raison de son étroitesse, la Rue Wilson sera fermée à la circulation afin de permettre le stationnement d'un camion, d'un porteur et de remorques.

Article 3 : L'entreprise ALM FORAGE affichera le présent arrêté sur les lieux des travaux. Elle mettra en place la signalisation temporaire réglementaire y compris le balisage du cheminement piétonnier et veillera à son maintien pendant toute la durée des travaux, de jour comme de nuit. Elle sera et demeure responsable en cas d'accident pouvant survenir à l'occasion de cette opération.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : L'entreprise ALM FORAGE, La Police Municipale, les Services Techniques Municipaux et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

M. Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de BINIC-ETABLES-SUR-MER,

Les Sapeurs-Pompiers de BINIC-ETABLES-SUR-MER,

La Police Municipale,

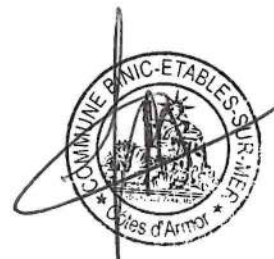
Les Services Techniques Municipaux,

L'entreprise ALM FORAGE.

Fait à Binic - Etables-sur-Mer, le 6 mai 2026

Pour le Maire et par délégation,

L'adjoint aux travaux, Patrice DARCHE



Notifié le 07/05/2026